



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 3717

Texte de la question

M. Michel Voisin souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'économie sociale et familiale des conjoints de malades atteints d'Alzheimer. Cette maladie frappe déjà plus de 860 000 personnes et 225 000 personnes supplémentaires chaque année. Grande cause nationale 2007 décidée par le Premier ministre, la lutte contre la maladie d'Alzheimer fait d'autres victimes qu'il convient de soutenir : les familles de ces malades qui ont à souffrir d'un autre mal, la chronique d'une faillite annoncée. En effet, quand il est possible de placer le malade dans une institution, les familles et surtout les conjoints doivent déboursier des sommes conséquentes pouvant dépasser 2 000 euros par mois tandis que les retraites cumulées des deux époux atteignent à peine cette somme. Ainsi, de deux choses l'une : soit les familles propriétaires doivent renoncer à leurs biens immobiliers pour financer le placement de leur proche malade ; soit les familles qui n'ont pas la chance d'être « possédants » doivent renoncer et assumer seules le malade et en souffrir, moralement et souvent physiquement. Cette situation est inacceptable. Aussi il demande quelles sont les décisions que compte prendre le Gouvernement pour permettre aux conjoints non malades et aux familles de supporter financièrement la charge du placement d'un malade atteint de cette terrible maladie dégénérative.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3717

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5426

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)